

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 1<sup>re</sup> SEANCE

Séance du Lundi 3 Avril 1978.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MARCEL DASSAULT, DOYEN D'ÂGE

1. — Ouverture de la sixième législature de l'Assemblée nationale et de la seconde session ordinaire de 1977-1978 (p. 1095).
2. — Constitution du bureau d'âge (p. 1095).
3. — Communication de la liste des députés élus (p. 1096).
4. — Requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 1096).
5. — Allocution de M. le président d'âge (p. 1096).
6. — Election du président de l'Assemblée nationale (p. 1096).  
Scrutin.  
Suspension et reprise de la séance (p. 1096).  
Proclamation du résultat.  
MM. Chaban-Delmas, Jans, Edgar Faure, Defferre, Labbé.  
Suspension et reprise de la séance (p. 1097).  
M. Edgar Faure.  
Deuxième scrutin.  
Suspension et reprise de la séance (p. 1097).  
Proclamation du résultat : nomination de M. Chaban-Delmas.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

M. le président.

7. — Constitution des groupes (p. 1097).
8. — Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée (p. 1097).
9. — Ordre du jour (p. 1098).

PRÉSIDENCE DE M. MARCEL DASSAULT,  
doyen d'âge.

(A seize heures, M. Marcel Dassault, président d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OUVERTURE DE LA SIXIEME LEGISLATURE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

M. le président. Je déclare ouvertes la VI<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale et la seconde session ordinaire de 1977-1978.

— 2 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article premier du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au Bureau pour remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Ce sont :

MM. Michel Barnier ;  
Jean-Pierre Abelin ;  
Roland Beix ;  
Claude Evin ;  
Pierre Zarka ;  
Jean-François Mancel.

(Les six députés dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

**M. le président.** Le Bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 3 —

#### COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES ELUS

**M. le président.** En application de l'article L.O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur la liste des députés élus.

Acte est donné de cette communication.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 4 —

#### REQUETES

##### EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

#### ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE

**M. le président.** Mesdames, messieurs, chers collègues, j'ai décidé de réserver au président élu de l'Assemblée nationale, l'honneur de faire l'éloge funèbre de nos chers collègues disparus après la clôture de la dernière session de la V<sup>e</sup> législature : MM. François Billoux, François Bénard, Raymond Barbet et André Bouloche.

Dès maintenant, j'adresse à leurs familles, en mon nom et en votre nom à tous, notre souvenir ému. Je leur fais part de notre peine et je leur dis que nous sommes de cœur avec elles.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je vais vous parler du chômage. (Sourires sur plusieurs bancs.)

L'augmentation du prix du pétrole — peut-être justifiée — a précipité la France dans une crise économique profonde.

Il y a eu des chômeurs ; il y a eu des petits commerçants qui ont fait faillite et des industriels qui ont perdu le goût d'entreprendre.

Allons-nous pendant longtemps encore continuer à acheter en Amérique 80 p. 100 des machines-outils que nous utilisons, alors que nous pourrions les construire nous-mêmes et les exporter ?

Allons-nous pendant longtemps également, continuer à acheter au Japon 80 p. 100 des motocyclettes que nous utilisons, alors que nous pourrions les construire nous-mêmes et les exporter ?

La France, pays de Niepce, qui a inventé la photographie, va-t-elle continuer à acheter ses appareils photographiques à l'étranger, alors que nous pourrions les construire et les exporter ?

Pourquoi l'industrie textile, la métallurgie et bien d'autres sont-elles toujours en crise ?

C'est que les industriels français ne disposent pas des crédits nécessaires pour s'équiper en moyens de production modernes, pour construire de nouvelles usines et pour lancer leurs fabrications en grande série afin d'en diminuer le prix.

Au milieu de ces difficultés, le Gouvernement a réussi à stabiliser le franc et même à l'améliorer.

Toutefois, le taux d'intérêt est encore trop élevé pour que les industriels puissent investir à l'aide des seuls crédits bancaires.

Il faut donc avoir recours à un moyen de financement parallèle, et ce ne peut être qu'un impôt de solidarité, un grand impôt sur la fortune une fois pour toutes.

Mais, ce qui est important, c'est que le produit de cet impôt ne serait pas versé au budget général, mais à une caisse qui répartirait ces crédits au mieux des intérêts de la France.

Les investissements de cette caisse resteraient sa propriété et seraient loués aux industriels à un prix raisonnable.

Ainsi, la France serait de nouveau en mesure d'investir dans l'industrie, de faire repartir l'économie et de résorber le chômage.

Mais, il y a encore d'autres chômeurs, dans les métiers d'art notamment : la peinture, la sculpture, la ferronnerie d'art, et aussi l'hôtellerie, la restauration et le spectacle.

Pour animer ces différents secteurs, il faudrait que le Gouvernement décide d'organiser en 1980 une grande exposition universelle.

Une exposition universelle, c'est cinquante millions de clients étrangers qui viendraient en France dépenser leurs devises et acheter nos produits.

Une exposition universelle, c'est aussi la fête ; les jeunes seraient heureux.

Et alors, la France meurtrie par la guerre, l'occupation, la déportation, les guerres coloniales et la crise aurait là l'occasion de retrouver son sourire. (Applaudissements sur divers bancs.)

— 6 —

#### ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu par scrutin secret à la tribune.

Aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise ; au troisième tour la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Chaque député monte à la tribune à l'appel de son nom. Des bulletins imprimés sont à la disposition de nos collègues dans les salles voisines.

Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe. Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants dont je vais tirer au sort le nom. (Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

**M. le président.** Sont désignés :  
Scrutateurs titulaires : MM. Labbé, Caillaud, Maillet (Raymond), Malvy ;

Scrutateurs suppléants : MM. Laurent (Paul), Pourchon.  
Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal :

(Le sort désigne la lettre U.)

**M. le président.** Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir attendre, pour s'avancer au pied de la tribune, l'annonce de la lettre initiale de leur nom.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.  
Il sera clos à dix-sept heures cinq.  
Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.  
(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à seize heures vingt.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue pour environ trois quarts d'heure.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq minutes, est reprise à dix-huit heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants.....	489
Bulletins blancs ou nuls.....	2
Suffrages exprimés.....	487
Majorité absolue.....	244
Ont obtenu :	
M. Chaban-Delmas.....	153 suffrages ;
M. Edgar Faure.....	136 suffrages ;
M. Pierre Mauroy.....	112 suffrages ;
M. Maurice Andrieux.....	86 suffrages.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Je demande aux candidats s'ils maintiennent leur candidature.

**M. Jacques Chaban-Delmas.** Je maintiens la mienne.

**M. Parfait Jans.** Nous maintenons la candidature de M. Maurice Andrieux.

**M. Edgar Faure.** Je maintiens aussi la mienne.

**M. Gaston Deferre.** Nous maintenons celle de M. Pierre Mauroy.

**M. le président.** Nous allons donc procéder au deuxième tour de scrutin.

Vous demandez la parole, monsieur Labbé ?

**M. Claude Labbé.** Monsieur le président, je m'attendais à ce que vous proposiez une suspension de séance, car j'avais l'impression que chacun le souhaitait. En tant que président de groupe, j'en demande donc une, qui pourrait être de trente à quarante-cinq minutes.

**Suspension et reprise de la séance.**

**M. le président.** La suspension est de droit.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous allons procéder aux deuxième tour de scrutin.

**M. Edgar Faure.** J'ai l'honneur de faire connaître à l'Assemblée que ma candidature est retirée. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

**M. le président.** Je rappelle que la majorité absolue des suffrages exprimés est encore requise.

L'appel nominal commencera par la même lettre qu'au premier tour.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-neuf heures quarante-cinq.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

*(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au décompte.

La séance va être suspendue en attendant le résultat du scrutin qui sera proclamé vers vingt heures quinze.

S'il y a lieu à un troisième tour, l'Assemblée voudra sans doute y procéder à vingt et une heures trente ?...

Il en est ainsi décidé.

**Suspension et reprise de la séance.**

**M. le président.** La séance est suspendue jusqu'à vingt heures quinze environ.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt heures quinze.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants .....	488
— Bulletins blancs ou nuls .....	14
Suffrages exprimés .....	474
Majorité absolue .....	238

Ont obtenu :

**M. Chaban-Delmas** ..... 276 suffrages.  
*(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)*

**M. Pierre Mauroy** ..... 112 suffrages.

**M. Maurice Andrieux** ..... 85 suffrages.

**M. Jean Bardol.** Très bien !

**M. le président.** Autre suffrage : un.

**M. Chaban-Delmas** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

**PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS**

*(M. Chaban-Delmas prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je remercie tous ceux et toutes celles d'entre vous qui m'ont honoré de leur choix.

**M. Paul Duraffour.** M. Chirac, par exemple !

**M. le président.** Je dis aux autres que, comme autrefois, je serai le président de l'Assemblée nationale tout entière, le président de tous, sans aucune espèce de discrimination.

Je félicite notre doyen, auquel les ailes françaises doivent tant. Maintenant, le mieux est que nous épuisions notre ordre du jour, d'autant plus aisément qu'aucun de nous n'est épuisé. *(Sourires et applaudissements sur divers bancs.)*

— 7 —

**CONSTITUTION DES GROUPES**

**M. le président.** Je rappelle qu'en application de l'article 19 du règlement, les groupes ont fait parvenir à la présidence, pour se constituer officiellement, une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres, de celle des députés apparentés et du nom du président du groupe.

Ces documents seront publiés au *Journal officiel* de demain.

— 8 —

**CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE**

**M. le président.** Voici, d'autre part, si l'Assemblée n'y voit pas d'objection, le calendrier qui sera suivi cette semaine pour l'élection du bureau, le renouvellement des commissions et la répartition des places dans la salle des séances.

Je vais donner lecture de ce calendrier, mais vous l'aurez trouvé d'ores et déjà dans le feuilleton de ce jour, ce qui vous épargnera la peine de prendre des notes. *(Sourires.)*

Demain, mardi 4 avril :

A 10 heures :

Réunion des présidents de groupes au huitième bureau : — pour l'établissement, dans l'ordre de présentation qu'ils déterminent, de la liste commune de leurs candidats aux diverses fonctions du Bureau ;

— pour la répartition des sièges des six commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

A 14 heures 30 :

Réunion des députés n'appartenant à aucune groupe pour leurs candidatures aux six commissions permanentes, salle 6564.

Mercredi 5 avril :

Avant 15 heures 30 :

Dépôt au secrétariat général de la présidence des candidatures au bureau ;

Affichage des candidatures.

A 16 heures, séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin, des six vice-présidents, des trois questeurs, des douze secrétaires ;

Installation du Bureau.

C'est à cette occasion que je m'adresserai à l'Assemblée.

Avant 18 heures :

Dépôt au bureau central des commissions (bureau 6503) des candidatures présentées par les groupes aux six commissions permanentes ;

Affichage des candidatures.

Jeudi 6 avril :

Publication au *Journal officiel* (lois et décrets) et au feuilleton de la composition des six commissions permanentes.

A 10 heures :

Réunion des six commissions permanentes pour l'élection de leur bureau.

A 12 heures :

Dépôt au bureau central des commissions (bureau 6503) des candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

A 14 heures 30 :

Conférence des présidents.

A seize heures :

Séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;  
Fixation de l'ordre du jour.

A l'issue de la séance publique :

Réunion des questeurs et des présidents des groupes ou de leurs représentants, à mon cabinet, en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place de députés non inscrits par rapport aux groupes.

Réunion de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée pour l'élection de son bureau (salle 6506).

J'indique, en outre, que je convoquerai le Bureau mercredi, à dix-huit heures, pour qu'il procède notamment au renouvellement de ses délégations.

— 9 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** — Mercredi 5 avril, à seize heures, séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin :

Des six vice-présidents ;

Des trois questeurs ;

Des douze secrétaires.

Installation du Bureau.

Au cours de cette séance, je prononcerai l'allocution d'usage.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.*

### Bureau d'âge.

Séance du lundi 3 avril 1978.

*Président d'âge.*

M. Dassault.

*Secrétaires d'âge.*

MM. Jean-Pierre Abelin.  
Michel Barnier.  
Beix.

MM. Evin.  
Manel.  
Zarka.

### LISTE DES DEPUTES PAR CIRCONSCRIPTIONS

Communiquée par M. le ministre de l'intérieur  
en application de l'article L. O. 179 du code électoral.

#### I. — DEPARTEMENTS DE LA METROPOLE

##### 01 Ain.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Boyon (Jacques).  
2<sup>e</sup> — ..... Milton (Charles).  
3<sup>e</sup> — ..... de la Verpillière (Guy).

##### 02 Aisne.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Aumont (Robert).  
2<sup>e</sup> — ..... Le Meur (Daniel).  
3<sup>e</sup> — ..... Brugnion (Maurice).  
4<sup>e</sup> — ..... Renard (Roland).  
5<sup>e</sup> — ..... Rossi (André).

##### 03 Allier.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Rolland (Hector).  
2<sup>e</sup> — ..... Goldberg (Pierre).  
3<sup>e</sup> — ..... Lajoinie (André).  
4<sup>e</sup> — ..... Péronnet (Gabriel).

##### 04 Alpes-de-Haute-Provence.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Massot (François).  
2<sup>e</sup> — ..... Girardot (Pierre).

##### 05 Alpes (Hautes-).

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Bernard-Reymond (Pierre).  
2<sup>e</sup> — ..... Dijoud (Paul).

##### 06 Alpes-Maritimes.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Ehrmann (Charles).  
2<sup>e</sup> — ..... Médecin (Jacques).  
3<sup>e</sup> — ..... Icart (Fernand).  
4<sup>e</sup> — ..... Aubert (Emmanuel).  
5<sup>e</sup> — ..... M<sup>me</sup> Moreau (Louise).  
6<sup>e</sup> — ..... M. Sauvaigo (Pierre).

##### 07 Ardèche.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Cornet (Pierre).  
2<sup>e</sup> — ..... Torre (Henri).  
3<sup>e</sup> — ..... Liogier (Albert).

##### 08 Ardennes.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Léger (Alain).  
2<sup>e</sup> — ..... Visse (René).  
3<sup>e</sup> — ..... Sourdille (Jacques).

##### 09 Ariège.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Faure (Gilbert).  
2<sup>e</sup> — ..... Saint-Paul (André).

##### 10 Aube.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Micaux (Pierre).  
2<sup>e</sup> — ..... Galley (Robert).  
3<sup>e</sup> — ..... Granet (Paul).

##### 11 Aude.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Vidal (Joseph).  
2<sup>e</sup> — ..... Guidoni (Pierre).  
3<sup>e</sup> — ..... Cambolive (Jacques).

##### 12 Aveyron.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Briane (Jean).  
2<sup>e</sup> — ..... Fabre (Robert).  
3<sup>e</sup> — ..... Godfrain (Jacques).

##### 13 Bouches-du-Rhône.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Comiti (Joseph).  
2<sup>e</sup> — ..... Gaudin (Jean-Claude).  
3<sup>e</sup> — ..... Defferre (Gaston).  
4<sup>e</sup> — ..... Hermier (Guy).  
5<sup>e</sup> — ..... Lazzarino (Georges).  
6<sup>e</sup> — ..... Garcin (Edmond).  
7<sup>e</sup> — ..... M<sup>me</sup> Porte (Jeannine).  
8<sup>e</sup> — ..... MM. Tassy (Marcel).  
9<sup>e</sup> — ..... Philibert (Louis).  
10<sup>e</sup> — ..... Rieubon (René).  
11<sup>e</sup> — ..... Porelli (Vincent).

##### 14 Calvados.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Mexandeau (Louis).  
2<sup>e</sup> — ..... Bisson (Robert).  
3<sup>e</sup> — ..... d'Ornano (Michel).  
4<sup>e</sup> — ..... d'Harcourt (François).  
5<sup>e</sup> — ..... Stiru (Olivier).

##### 15 Cantal.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Chauvet (Augustin).  
2<sup>e</sup> — ..... Raynal (Pierre).

**16 Charente.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Boucheron (Jean-Michel).
- 2<sup>e</sup> — ..... Hardy (Francis).
- 3<sup>e</sup> — ..... Soury (André).

**17 Charente-Maritime.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Crépeau (Michel).
- 2<sup>e</sup> — ..... Branger (Jean-Guy).
- 3<sup>e</sup> — ..... Beix (Roland).
- 4<sup>e</sup> — ..... Marchand (Philippe).
- 5<sup>e</sup> — ..... de Lipkowski (Jean-Noël).

**18 Cher.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Deniau (Jean-François).
- 2<sup>e</sup> — ..... Boinvilliers (Jean).
- 3<sup>e</sup> — ..... Papon (Maurice).

**19 Corrèze.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Bechter (Jean-Pierre).
- 2<sup>e</sup> — ..... Chaminaud (Jacques).
- 3<sup>e</sup> — ..... Chirac (Jacques).

**2 A Corse-du-Sud.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Bozzi (Jean).
- 2<sup>e</sup> — ..... de Rocca Serra (Jean-Paul).

**2 B Haute-Corse.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Giacomi (Pierre).
- 2<sup>e</sup> — ..... Pasquini (Pierre).

**21 Côte-d'Or.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Poujade (Robert).
- 2<sup>e</sup> — ..... Berger (Henry).
- 3<sup>e</sup> — ..... Lecat (Jean-Philippe).
- 4<sup>e</sup> — ..... Mathieu (Gilbert).

**22 Côtes-du-Nord.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Couepel (Sébastien).
- 2<sup>e</sup> — ..... Benoit (René).
- 3<sup>e</sup> — ..... M<sup>lle</sup> Dienesch (Marie-Madeleine).
- 4<sup>e</sup> — ..... MM. Leizour (François).
- 5<sup>e</sup> — ..... Jagoret (Pierre).

**23 Creuse.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Pasty (Jean-Claude).
- 2<sup>e</sup> — ..... Chandernagor (André).

**24 Dordogne.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Guéna (Yves).
- 2<sup>e</sup> — ..... Manel (Michel).
- 3<sup>e</sup> — ..... Bonnet (Alain).
- 4<sup>e</sup> — ..... Dutard (Lucien).

**25 Doubs.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Tourrain (Raymond).
- 2<sup>e</sup> — ..... Bèche (Guy).
- 3<sup>e</sup> — ..... Faure (Edgar).

**26 Drôme.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Pesce (Rodolphe).
- 2<sup>e</sup> — ..... Michel (Henri).
- 3<sup>e</sup> — ..... Filloud (Georges).

**27 Eure.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Monfrais (Pierre).
- 2<sup>e</sup> — ..... Michel (Claude).
- 3<sup>e</sup> — ..... Montagne (Rémy).
- 4<sup>e</sup> — ..... Tomasini (René).

**28 Eure-et-Loir.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Lemoine (Georges).
- 2<sup>e</sup> — ..... Taugourdeau (Martial).
- 3<sup>e</sup> — ..... Dousset (Maurice).

**29 Finistère.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Bécam (Marc).
- 2<sup>e</sup> — ..... Berest (Eugène).
- 3<sup>e</sup> — ..... Goaduff (Jean-Louis).
- 4<sup>e</sup> — ..... M<sup>lle</sup> Jacq (Marie).
- 5<sup>e</sup> — ..... MM. Miossec (Charles).
- 6<sup>e</sup> — ..... Crenn (Jean).
- 7<sup>e</sup> — ..... Guermeur (Guy).
- 8<sup>e</sup> — ..... Le Pensec (Louis).

**30 Gard.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Jourdan (Emile).
- 2<sup>e</sup> — ..... Deschamps (Bernard).
- 3<sup>e</sup> — ..... M<sup>lle</sup> Horvath (Adrienne).
- 4<sup>e</sup> — ..... M. Millet (Gilbert).

**31 Garonne (Haute-).**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Savary (Alain).
- 2<sup>e</sup> — ..... Bapl (Gérard).
- 3<sup>e</sup> — ..... Andrieu (Maurice).
- 4<sup>e</sup> — ..... Raymond (Alex).
- 5<sup>e</sup> — ..... Houteer (Gérard).
- 6<sup>e</sup> — ..... Masquère (Maurice).

**32 Gers.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Laborde (Jean).
- 2<sup>e</sup> — ..... Cellard (André).

**33 Gironde.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Valleix (Jean).
- 2<sup>e</sup> — ..... Chaban-Delmas (Jacques).
- 3<sup>e</sup> — ..... Deschamps (Henri).
- 4<sup>e</sup> — ..... Madrelle (Philippe).
- 5<sup>e</sup> — ..... Julien (Raymond).
- 6<sup>e</sup> — ..... Sainte-Marie (Michel).
- 7<sup>e</sup> — ..... Lataillade (Pierre).
- 8<sup>e</sup> — ..... Lagorce (Pierre).
- 9<sup>e</sup> — ..... Boulin (Robert).
- 10<sup>e</sup> — ..... Madrelle (Bernard).

**34 Hérault.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Delmas (François).
- 2<sup>e</sup> — ..... Sénès (Gilbert).
- 3<sup>e</sup> — ..... M<sup>lle</sup> Barbera (Myriam).
- 4<sup>e</sup> — ..... MM. Balmigère (Paul).
- 5<sup>e</sup> — ..... Bayou (Raoul).

**35 Ile-et-Vilaine.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Cressard (Jacques).
- 2<sup>e</sup> — ..... Le Douarec (François).
- 3<sup>e</sup> — ..... Mèhaignerie (Pierre).
- 4<sup>e</sup> — ..... Madelin (Alain).
- 5<sup>e</sup> — ..... Cointat (Michel).
- 6<sup>e</sup> — ..... Bourges (Yvon).

**36 Indre.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Aurillac (Michel).
- 2<sup>e</sup> — ..... Tissandier (Maurice).
- 3<sup>e</sup> — ..... Mourot (Jean-Paul).

**37 Indre-et-Loire.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Royer (Jean).
- 2<sup>e</sup> — ..... Delaneau (Jean).
- 3<sup>e</sup> — ..... Castagnou (Jean).
- 4<sup>e</sup> — ..... Voisin (André).

**38 Isère.**

- 1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Cabanel (Guy).
- 2<sup>e</sup> — ..... Dubedouf (Hubert).
- 3<sup>e</sup> — ..... Maisonnat (Louis).
- 4<sup>e</sup> — ..... Gau (Jacques).
- 5<sup>e</sup> — ..... Mermaz (Louis).
- 6<sup>e</sup> — ..... Nucci (Christian).
- 7<sup>e</sup> — ..... Cattin-Bazin (Maurice).

## 39 Jura.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Feït (René).
2 <sup>e</sup>	— .....	Barbier (Gilbert).

## 40 Landes.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Duroure (Roger).
2 <sup>e</sup>	— .....	Lavielle (Henri).
3 <sup>e</sup>	— .....	Emmanuelli (Henri).

## 41 Loir-et-Cher.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Sudreau (Pierre).
2 <sup>e</sup>	— .....	Corrèze (Roger).
3 <sup>e</sup>	— .....	Desanlis (Jean).

## 42 Loire.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Durafour (Michel).
2 <sup>e</sup>	— .....	Neuwirth (Lucien).
3 <sup>e</sup>	— .....	Chazalon (André).
4 <sup>e</sup>	— .....	Vial-Massat (Théo).
5 <sup>e</sup>	— .....	Auroux (Jean).
6 <sup>e</sup>	— .....	Clément (Pascal).
7 <sup>e</sup>	— .....	Bayard (Henri).

## 43 Loire (Haute-).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Barrot (Jacques).
2 <sup>e</sup>	— .....	Proriot (Jean).

## 44 Loire-Atlantique.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Bolo (Alexandre).
2 <sup>e</sup>	— .....	Chénard (Alain).
3 <sup>e</sup>	— .....	Autain (François).
4 <sup>e</sup>	— .....	Maujoïan du Gasset (Joseph).
5 <sup>e</sup>	— .....	Hunault (Xavier).
6 <sup>e</sup>	— .....	Evin (Claude).
7 <sup>e</sup>	— .....	Guichard (Olivier).
8 <sup>e</sup>	— .....	Richard (Lucien).

## 45 Loiret.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Douffiagues (Jacques).
2 <sup>e</sup>	— .....	Sallé (Louis).
3 <sup>e</sup>	— .....	Girard (Gaston).
4 <sup>e</sup>	— .....	Deniau (Xavier).

## 46 Lot.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Faure (Maurice).
2 <sup>e</sup>	— .....	Malvy (Martin).

## 47 Lot-et-Garonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Laurisergues (Christlan).
2 <sup>e</sup>	— .....	Ruffe (Hubert).
3 <sup>e</sup>	— .....	Garrouste (Marcel).

## 48 Lozère.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Couderc (Pierre).
2 <sup>e</sup>	— .....	Blanc (Jacques).

## 49 Maine-et-Loire.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Narquin (Jean).
2 <sup>e</sup>	— .....	Foyer (Jean).
3 <sup>e</sup>	— .....	Alphandery (Edmund).
4 <sup>e</sup>	— .....	Bégault (Jean).
5 <sup>e</sup>	— .....	Ligot (Maurice).
6 <sup>e</sup>	— .....	La Combe (René).

## 50 Manche.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Daillet (Jean-Maric).
2 <sup>e</sup>	— .....	Bizet (Émile).
3 <sup>e</sup>	— .....	Baudouin (Henri).
4 <sup>e</sup>	— .....	Godefroy (Pierre).
5 <sup>e</sup>	— .....	Darinot (Louis).

## 51 Marne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Schneider (Jean-Louis).
2 <sup>e</sup>	— .....	Falala (Jean).
3 <sup>e</sup>	— .....	Bernard (Jean).
4 <sup>e</sup>	— .....	Stasi (Bernard).

## 52 Marne (Haute-).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Fèvre (Charles).
2 <sup>e</sup>	— .....	Delong (Jacques).

## 53 Mayenne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. d'Aubert (François).
2 <sup>e</sup>	— .....	de Gastines (Henri).
3 <sup>e</sup>	— .....	de Branche (René).

## 54 Meurthe-et-Moselle.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Servan-Schreiber (Jean- Jacques).
2 <sup>e</sup>	— .....	Coulaïs (Claude).
3 <sup>e</sup>	— .....	Rossinot (André).
4 <sup>e</sup>	— .....	Haby (René).
5 <sup>e</sup>	— .....	Bigéard (Marcel).
6 <sup>e</sup>	— .....	M <sup>me</sup> Gœuriot (Colette).
7 <sup>e</sup>	— .....	M. Porcu (Antoine).

## 55 Meuse.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Longuet (Gérard).
2 <sup>e</sup>	— .....	Biwer (Claude).

## 56 Morbihan.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Chapel (Paul).
2 <sup>e</sup>	— .....	Bonnet (Christian).
3 <sup>e</sup>	— .....	Cavallé (Jean-Charles).
4 <sup>e</sup>	— .....	Bouvard (Loïc).
5 <sup>e</sup>	— .....	Le Drian (Jean-Yves).
6 <sup>e</sup>	— .....	Le Cabellec (Yves).

## 57 Moselle.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Laurain (Jean).
2 <sup>e</sup>	— .....	Masson (Jean-Louis).
3 <sup>e</sup>	— .....	Depietri (César).
4 <sup>e</sup>	— .....	Ferretti (Henri).
5 <sup>e</sup>	— .....	Schvarz (Julien).
6 <sup>e</sup>	— .....	Bousch (Jean-Eric).
7 <sup>e</sup>	— .....	Seitlinger (Jean).
8 <sup>e</sup>	— .....	Messmer (Pierre).

## 58 Nièvre.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Benoist (Daniel).
2 <sup>e</sup>	— .....	Huyghues des Etages (Jacques).
3 <sup>e</sup>	— .....	Mitterrand (François).

## 59 Nord.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Ségard (Norbert).
2 <sup>e</sup>	— .....	Mauroy (Pierre).
3 <sup>e</sup>	— .....	Dhinnin (Claude).
4 <sup>e</sup>	— .....	Derosier (Bernard).
5 <sup>e</sup>	— .....	Notcbart (Arthur).
6 <sup>e</sup>	— .....	Laurent (André).
7 <sup>e</sup>	— .....	Prouvost (Pierre).
8 <sup>e</sup>	— .....	Faugaret (Alain).
9 <sup>e</sup>	— .....	Charles (Serge).
10 <sup>e</sup>	— .....	Haesebroeck (Gérard).
11 <sup>e</sup>	— .....	Denvers (Albert).

## 59 Nord (suite).

12 <sup>e</sup>	circonscription.....	MM. Cornette (Maurice).
13 <sup>e</sup>	—	Sergheraert (Maurice).
14 <sup>e</sup>	—	Roger (Emile).
15 <sup>e</sup>	—	Hage (Georges).
16 <sup>e</sup>	—	Legendre (Jacques).
17 <sup>e</sup>	—	Wargnies (Claude).
18 <sup>e</sup>	—	Bustin (Georges).
19 <sup>e</sup>	—	Bocquet (Alain).
20 <sup>e</sup>	—	Ansart (Gustave).
21 <sup>e</sup>	—	Gauthier (Marceau).
22 <sup>e</sup>	—	Maton (Albert).
23 <sup>e</sup>	—	Jarosz (Jean).

## 60 Oise.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Dassault (Marcel).
2 <sup>e</sup>	—	Florian (Roland).
3 <sup>e</sup>	—	Maillet (Raymond).
4 <sup>e</sup>	—	Dehaine (Arthur).
5 <sup>e</sup>	—	Mancel (Jean-François).

## 61 Orne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Goulet (Daniel).
2 <sup>e</sup>	—	Geng (Francis).
3 <sup>e</sup>	—	Bassot (Hubert).

## 62 Pas-de-Calais.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Delhedde (André).
2 <sup>e</sup>	—	Defontaine (Jean-Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Pignion (Lucien).
4 <sup>e</sup>	—	Wilquin (Claude).
5 <sup>e</sup>	—	Bardol (Jean).
6 <sup>e</sup>	—	Dupilet (Dominique).
7 <sup>e</sup>	—	Barthe (Jean-Jacques).
8 <sup>e</sup>	—	Huguet (Roland).
9 <sup>e</sup>	—	Mellick (Jacques).
10 <sup>e</sup>	—	Andrieux (Maurice).
11 <sup>e</sup>	—	Lucas (Henri).
12 <sup>e</sup>	—	Darras (Henri).
13 <sup>e</sup>	—	Delelis (André).
14 <sup>e</sup>	—	Legrand (Joseph).

## 63 Puy-de-Dôme.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Pourchon (Maurice).
2 <sup>e</sup>	—	Morellon (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Lavédrine (Jacques).
4 <sup>e</sup>	—	Barnérias (René).
5 <sup>e</sup>	—	Vacant (Edmond).

## 64 Pyrénées-Atlantiques.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Labarrère (André).
2 <sup>e</sup>	—	Plantier (Maurice).
3 <sup>e</sup>	—	Inchauspé (Michel).
4 <sup>e</sup>	—	Marie (Bernard).

## 65 Pyrénées (Hautes).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Forgues (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Abadie (François).

## 66 Pyrénées-Orientales.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Alduy (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Tourné (André).

## 67 Rhin (Bas).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Koehl (Emile).
2 <sup>e</sup>	—	Bord (André).
3 <sup>e</sup>	—	Durr (André).
4 <sup>e</sup>	—	Klein (Georges).
5 <sup>e</sup>	—	Caro (Jean-Marie).
6 <sup>e</sup>	—	Zeller (Adrien).
7 <sup>e</sup>	—	Grussenmeyer (François).
8 <sup>e</sup>	—	Sprauer (Germain).

## 68 Rhin (Haut).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Fuchs (Jean-Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Haby (Charles).
3 <sup>e</sup>	—	Weisenhorn (Pierre).
4 <sup>e</sup>	—	Muller (Emile).
5 <sup>e</sup>	—	Gissingier (Antoine).

## 69 Rhône.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Caille (René).
2 <sup>e</sup>	—	Fenech (Roger).
3 <sup>e</sup>	—	Noir (Michel).
4 <sup>e</sup>	—	Barre (Raymond).
5 <sup>e</sup>	—	Coûté (Pierre-Bernard).
6 <sup>e</sup>	—	Hernu (Charles).
7 <sup>e</sup>	—	Dugoujon (Frédéric).
8 <sup>e</sup>	—	Hamel (Emmanuel).
9 <sup>e</sup>	—	Mayoud (Alain).
10 <sup>e</sup>	—	Perrut (Francisque).
11 <sup>e</sup>	—	Houël (Marcel).
12 <sup>e</sup>	—	Hamelin (Xavier).
13 <sup>e</sup>	—	Poperen (Jean).

## 70 Saône (Haute).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Chantelat (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Beucler (Jean-Jacques).

## 71 Saône-et-Loire.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Malaud (Philippe).
2 <sup>e</sup>	—	Duraffour (Paul).
3 <sup>e</sup>	—	Billardon (André).
4 <sup>e</sup>	—	Jarrot (André).
5 <sup>e</sup>	—	Joxe (Pierre).

## 72 Sarthe.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Chasseguet (Gérard).
2 <sup>e</sup>	—	Boulay (Daniel).
3 <sup>e</sup>	—	de Maigret (Bertrand).
4 <sup>e</sup>	—	Le Theule (Joël).
5 <sup>e</sup>	—	Gascher (Pierre).

## 73 Savoie.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Besson (Louis).
2 <sup>e</sup>	—	Barnier (Michel).
3 <sup>e</sup>	—	Cot (Jean-Pierre).

## 74 Savoie (Haute).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Brocard (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Pianta (Georges).
3 <sup>e</sup>	—	Birraux (Claude).

## 75 Paris.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Krieg (Pierre-Charles).
2 <sup>e</sup>	—	Dominati (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Tiberi (Jean).
4 <sup>e</sup>	—	Bas (Pierre).
5 <sup>e</sup>	—	Frédéric-Dupont (Edouard).
6 <sup>e</sup>	—	Couve de Murville (Maurice).
7 <sup>e</sup>	—	Kuspereit (Gabriel).
8 <sup>e</sup>	—	Marcus (Claude-Gérard).
9 <sup>e</sup>	—	Devaquet (Alain).
10 <sup>e</sup>	—	Martin (Claude).
11 <sup>e</sup>	—	Pernin (Paul).
12 <sup>e</sup>	—	de Benouville (Pierre).
13 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Moreau (Gisèle).
14 <sup>e</sup>	—	MM. Quilès (Paul).
15 <sup>e</sup>	—	Lancien (Yves).
16 <sup>e</sup>	—	Lunet de la Malène (Christian).
17 <sup>e</sup>	—	Marette (Jacques).
18 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> de Hauteclouche (Nicole).
19 <sup>e</sup>	—	M. Roux (Claude).

## 75 Paris (suite).

20 <sup>e</sup>	circonscription.....	MM. Mesnin (Georges).
21 <sup>e</sup>	—	Gantier (Gilbert).
22 <sup>e</sup>	—	Druon (Maurice).
23 <sup>e</sup>	—	de Préaumont (Jean).
24 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Missoffe (Hélène).
25 <sup>e</sup>	—	MM. Chinaud (Roger).
26 <sup>e</sup>	—	Le Tac (Joël).
27 <sup>e</sup>	—	Pierre-Bloch (Jean-Pierre).
28 <sup>e</sup>	—	Féron (Jacques).
29 <sup>e</sup>	—	Laurent (Paul).
30 <sup>e</sup>	—	Bariani (Didier).
31 <sup>e</sup>	—	Villa (Lucien).

## 76 Seine-Maritime.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Colombier (Henri).
2 <sup>e</sup>	—	Fabius (Laurent).
3 <sup>e</sup>	—	Leroy (Roland).
4 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Prival (Colette).
5 <sup>e</sup>	—	MM. Revet (Charles).
6 <sup>e</sup>	—	Rufenacht (Antoine).
7 <sup>e</sup>	—	Duroméa (André).
8 <sup>e</sup>	—	Fossé (Roger).
9 <sup>e</sup>	—	Bourgeois (Irénée).
10 <sup>e</sup>	—	Delatre (Georges).

## 77 Seine-et-Marne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Vivien (Alain).
2 <sup>e</sup>	—	Bordu (Gérard).
3 <sup>e</sup>	—	Héraud (Robert).
4 <sup>e</sup>	—	Peyreffitte (Alain).
5 <sup>e</sup>	—	Julia (Didier).

## 78 Yvelines.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Bourson (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Péricard (Michel).
3 <sup>e</sup>	—	Rocard (Michel).
4 <sup>e</sup>	—	Lauriol (Marc).
5 <sup>e</sup>	—	Pinte (Etienne).
6 <sup>e</sup>	—	Wagner (Robert).
7 <sup>e</sup>	—	Ribcs (Pierre).
8 <sup>e</sup>	—	About (Nicolas).

## 79 Sèvres (Deux-).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Gaillard (René).
2 <sup>e</sup>	—	Fouchier (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Brochard (Albert).

## 80 Somme.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Gremetz (Maxime).
2 <sup>e</sup>	—	Massoubre (Jean-Louis).
3 <sup>e</sup>	—	Couillet (Michel).
4 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Leblanc (Chantal).
5 <sup>e</sup>	—	M. Audinot (André).

## 81 Tarn.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Billoux (André).
2 <sup>e</sup>	—	Limouzy (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Pistre (Charles).

## 82 Tarn-et-Garonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Bonhomme (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Baylet (Jean-Michel).

## 83 Var.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Hauteœur (Alain).
2 <sup>e</sup>	—	Leotard (François).
3 <sup>e</sup>	—	Arreckx (Maurice).
4 <sup>e</sup>	—	Paecht (Arthur).

## 84 Vaucluse.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Taddei (Dominique).
2 <sup>e</sup>	—	Charreuter (Maurice).
3 <sup>e</sup>	—	Marin (Fernand).

## 85 Vendée.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Caillaud (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Forens (André).
3 <sup>e</sup>	—	Mauger (Pierre).
4 <sup>e</sup>	—	Ansquer (Vincent).

## 86 Vienne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Santrot (Jacques).
2 <sup>e</sup>	—	Abelin (Jean-Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Lepereq (Arnaud).

## 87 Vienne (Haute-).

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	M <sup>me</sup> Constans (Hélène).
2 <sup>e</sup>	—	MM. Rigout (Marcel).
3 <sup>e</sup>	—	Jouve (Jacques).

## 88 Vosges.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Séguin (Philippe).
2 <sup>e</sup>	—	Pierret (Christian).
3 <sup>e</sup>	—	Braun (Gérard).
4 <sup>e</sup>	—	Voilquin (Hubert).

## 89 Yonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Soisson (Jean-Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Delprat (Michel).
3 <sup>e</sup>	—	Piot (Jacques).

## 90 Territoire de Belfort.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Chevènement (Jean-Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Forni (Raymond).

## 91 Essonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Combrisson (Roger).
2 <sup>e</sup>	—	Pons (Bernard).
3 <sup>e</sup>	—	Juquin (Pierre).
4 <sup>e</sup>	—	Vizet (Robert).

## 92 Hauts-de-Seine.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Brunhes (Jacques).
2 <sup>e</sup>	—	Tranchant (Georges).
3 <sup>e</sup>	—	Prelaut (Dominique).
4 <sup>e</sup>	—	Jans (Parfait).
5 <sup>e</sup>	—	Deprez (Charles-Gérard).
6 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> d'Harcourt (Florence).
7 <sup>e</sup>	—	Frayse-Cazalis (Jacqueline).
8 <sup>e</sup>	—	MM. Baumel (Jacques).
9 <sup>e</sup>	—	Labbé (Claude).
10 <sup>e</sup>	—	Gorse (Georges).
11 <sup>e</sup>	—	Ducoloné (Guy).
12 <sup>e</sup>	—	Fonteneau (Jean).
13 <sup>e</sup>	—	Ginoux (Henri).

## 93 Seine-Saint-Denis.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	M <sup>me</sup> Fost (Paulette).
2 <sup>e</sup>	—	MM. Zarka (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Ralite (Jack).
4 <sup>e</sup>	—	Nilès (Maurice).
5 <sup>e</sup>	—	Gouhier (Roger).
6 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Chonavel (Jacqueline).
7 <sup>e</sup>	—	MM. Odru (Louis).
8 <sup>e</sup>	—	Ballanger (Robert).
9 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Goutmann (Marie-Thérèse).

## 94 Val-de-Marne.

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Marchais (Georges).
2 <sup>e</sup>	—	Fitterman (Charles).
3 <sup>e</sup>	—	Gosnat (Georges).
4 <sup>e</sup>	—	Franceschi (Joseph).
5 <sup>e</sup>	—	Beaumont (Jean-Louis).
6 <sup>e</sup>	—	Nungesser (Roland).
7 <sup>e</sup>	—	Vivien (Robert-André).
8 <sup>e</sup>	—	Kalinsky (Maxime).

95 Val-d'Oise.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Richard (Alain).
2 <sup>e</sup> — .....	Delalande (Jean-Pierre).
3 <sup>e</sup> — .....	Montdargent (Robert).
4 <sup>e</sup> — .....	Petit (André).
5 <sup>e</sup> — .....	Canacos (Henry).

II. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Maximin (Mariani).
2 <sup>e</sup> — .....	Moustache (Josè).
3 <sup>e</sup> — .....	Guilliod (Raymond).

Guyane.

M. Rivièrez (Hector).

Martinique.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Petit (Camille).
2 <sup>e</sup> — .....	Césaire (Aimé).
3 <sup>e</sup> — .....	Sablé (Victor).

Réunion.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Debré (Michel).
2 <sup>e</sup> — .....	Fontaine (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Lagourgue (Pierre).

Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. Plantegenest (Marc).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Iles Wallis et Futuna.

M. Brial (Benjamin).

Nouvelle-Calédonie et dépendances.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Pidjot (Roch).
2 <sup>e</sup> — .....	Lafleur (Jacques).

Polynésie.

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Juventin (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Flosse (Gaston).

IV. — MAYOTTE

M. Bamana (Younoussa).

Requêtes en contestation d'opérations électorales.

(Communication du Conseil constitutionnel en application de l'article L.O. 181 du code électoral.)

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	TOUR de scrutin.	NOMS des requérants.
<b>Métropole.</b>			
Bouches-du-Rhône (1 <sup>re</sup> ).	MM. Comiti.	2 <sup>e</sup>	MM. Molines.
Bouches-du-Rhône (2 <sup>e</sup> ).	Gaudin.	2 <sup>e</sup>	Hasson.
Bouches-du-Rhône (3 <sup>e</sup> ).	Defferre.	2 <sup>e</sup>	Pujol.
Bouches-du-Rhône (9 <sup>e</sup> ).	Philibert.	2 <sup>e</sup>	Marandat.
Cher (2 <sup>e</sup> ).	Boinvilliers.	2 <sup>e</sup>	Malraux.
Corse (Haute-) (1 <sup>re</sup> ).	Giacomi.	2 <sup>e</sup>	Zuccarelli.
Corse (Haute-) (2 <sup>e</sup> ).	Pasquini.	2 <sup>e</sup>	Battesti.
Corse-du-Sud (2 <sup>e</sup> ).	de Rocca Serra.	1 <sup>re</sup>	Luciani.
Côte-d'Or (1 <sup>re</sup> ).	Poujade.	2 <sup>e</sup>	Lavialle.
Dordogne (4 <sup>e</sup> ).	Dutard.	2 <sup>e</sup>	Pradines.
Eure (3 <sup>e</sup> ).	Montagne.	2 <sup>e</sup>	Loncle.

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	TOUR de scrutin.	NOMS des requérants.
Gers (2 <sup>e</sup> )	Cellard.	2 <sup>e</sup>	MM. Sarrau.
Gironde (15 <sup>e</sup> )	Julien.	2 <sup>e</sup>	Andron.
Hauts-de-Seine (4 <sup>e</sup> )	Jans.	2 <sup>e</sup>	Mme Lavenir.
Hauts-de-Seine (9 <sup>e</sup> )	Labbé.	2 <sup>e</sup>	M. Benoit.
Hérault (1 <sup>re</sup> )	Delmas.	2 <sup>e</sup>	Mme Carbonel.
Ille-et-Vilaine (4 <sup>e</sup> )	Madelin.	2 <sup>e</sup>	MM. Arnaud et Tixador.
Indre-et-Loire (2 <sup>e</sup> )	Delaneau.	2 <sup>e</sup>	MM. Lafaye.
Loiret (2 <sup>e</sup> )	Sallé.	2 <sup>e</sup>	Brindet.
Meurthe-et-Moselle (1 <sup>re</sup> )	Servan-Schreiber	2 <sup>e</sup>	Pignare.
Moselle (1 <sup>re</sup> )	Laurain.	2 <sup>e</sup>	Tondon Y. et G. Bignon.
Paris (2 <sup>e</sup> )	Dominati.	2 <sup>e</sup>	Kiffer.
Paris (16 <sup>e</sup> )	De la Malène.	2 <sup>e</sup>	Le Morvan et Lyon-Caen.
Paris (21 <sup>e</sup> )	Gantier.	2 <sup>e</sup>	Avicé.
Paris (23 <sup>e</sup> )	De Préaumont.	2 <sup>e</sup>	Pelletier.
Paris (25 <sup>e</sup> )	Chinaud.	2 <sup>e</sup>	Garson.
Paris (29 <sup>e</sup> )	Paul Laurent.	2 <sup>e</sup>	Mme Dosnon.
Paris (31 <sup>e</sup> )	Villa.	2 <sup>e</sup>	MM. Casso.
Pas-de-Calais (4 <sup>e</sup> )	Wilquin.	2 <sup>e</sup>	Gourbeyre.
Puy-de-Dôme (1 <sup>re</sup> )	Fourchon.	2 <sup>e</sup>	Deprez.
Pyénées-Atlant. (1 <sup>re</sup> )	Labarrère.	2 <sup>e</sup>	Terrolle.
Rhin (Haut-) (3 <sup>e</sup> )	Weisenhorn.	2 <sup>e</sup>	Pascalon.
Rhône (13 <sup>e</sup> )	Popereu.	2 <sup>e</sup>	Mme Cassagne-Gabe et Mlle Cassagne.
Seine-Maritime (9 <sup>e</sup> )	Bourgeois.	2 <sup>e</sup>	M. P. Renhac.
Seine-Saint-Denis (9 <sup>e</sup> )	Mme Goutmann.	2 <sup>e</sup>	Mme Renhac.
Somme (1 <sup>re</sup> )	Gremetz.	2 <sup>e</sup>	Sarkissian.
Val-de-Marne (1 <sup>re</sup> )	Marchais.	2 <sup>e</sup>	Cifroy.
Val-de-Marne (7 <sup>e</sup> )	R.-A. Vivien.	2 <sup>e</sup>	Valenet.
Val-de-Marne (8 <sup>e</sup> )	Kalinsky.	2 <sup>e</sup>	Mazaudet.
Val-d'Oise (3 <sup>e</sup> )	Montdargent.	2 <sup>e</sup>	Benoist.
Vauluse (2 <sup>e</sup> )	Charretier.	2 <sup>e</sup>	Blanchard.
Vendée (2 <sup>e</sup> )	Forens.	1 <sup>re</sup>	Lucas.
Yvelines (15 <sup>e</sup> )	Pinte.	2 <sup>e</sup>	Allain.
Yvelines (7 <sup>e</sup> )	Ribes.	2 <sup>e</sup>	Riehard et Joseph.
<b>Départements d'outre-mer.</b>			
Guadeloupe (1 <sup>re</sup> )	Moustache.	2 <sup>e</sup>	Texier.
Guadeloupe (2 <sup>e</sup> )	Maximin.	2 <sup>e</sup>	Segretain.
Martinique (1 <sup>re</sup> )	Camille Petit.	1 <sup>re</sup>	Binan.
Martinique (2 <sup>e</sup> )	Césaire.	1 <sup>re</sup>	
Réunion (1 <sup>re</sup> )	Debré.	1 <sup>re</sup>	
Réunion (2 <sup>e</sup> )	Fontaine.	1 <sup>re</sup>	
Réunion (3 <sup>e</sup> )	Lagourgue.	1 <sup>re</sup>	
Saint-Pierre-et-Miquelon	Plantegenest.	2 <sup>e</sup>	
Requête non dirigée contre l'élection d'un député dans une circonscription déterminée.			
	Idem.		M. Blanchard.
	Idem.		M. Malot.
	Idem.		M. Creus.
	Idem.		M. Gugerone.

Décisions du Conseil constitutionnel.

J'ai reçu du Conseil constitutionnel des communications m'informant qu'il avait publié :

1<sup>re</sup> Au *Journal officiel* (lois et décrets) du 31 décembre 1977, ses décisions concernant la loi de finances pour 1978 et la troisième loi de finances rectificative pour 1977 ;

2<sup>e</sup> Au *Journal officiel* (lois et décrets) du 19 janvier 1978, ses décisions concernant la loi relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé et la loi relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle.

Ces textes lui avaient été déférés par plus de soixante députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

**Déclarations politiques des groupes remises à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 avril 1978 en application de l'article 19 du Règlement de l'Assemblée nationale.**

**GRUPE R. P. R.**

Les députés soussignés déclarent constituer à ce jour un groupe qui prend le nom de groupe du rassemblement pour la République. Résolus à défendre les valeurs essentielles de la société de liberté, de responsabilité et de justice auxquelles le peuple français demeure attaché, ils assignent notamment à l'action de leur groupe les objectifs suivants :

Maintenir l'indépendance de la France sans compromis et sans allégeance à l'égard de quiconque, et, pour cela, développer et renforcer en priorité la force nucléaire de dissuasion, poursuivre une politique de détente, d'entente et de coopération avec tous les peuples, participer à la construction d'une Europe des réalités, confédérale et indépendante, resserrer nos liens de fraternité avec tous les pays méditerranéens, apporter notre aide aux peuples africains par la réalisation d'une alliance pour le développement ;

Veiller au fonctionnement régulier des institutions que le peuple s'est librement données et les défendre notamment contre toute mesure ou pratique contraire à l'esprit de la V<sup>e</sup> République voulue par le général de Gaulle et de nature à favoriser la renaissance de l'influence des partis ;

Mettre en œuvre le grand projet de la participation qui seule peut assurer la démocratie dans l'entreprise et dans la cité ;

Assurer la sécurité des personnes et des biens par l'affirmation de l'autorité de l'Etat, indispensable au fonctionnement de la démocratie qui est fondée sur le respect, par tous, de la loi, expression de la volonté du peuple ;

Faire entrer dans la réalité le droit au travail reconnu par la Constitution et dans ce but soutenir une politique de l'économie fondée sur la recherche du plein emploi ;

Restaurer pleinement la liberté d'entreprendre afin que renaisse l'esprit de responsabilité et que soient libérées les forces nécessaires à l'expansion de l'économie ;

Contribuer à l'expansion économique et culturelle de la France par un effort particulier en faveur de la recherche scientifique, des industries de haute technologie et par orientation de l'activité nationale vers les grands domaines du futur : la mer et l'espace ;

Renforcer la solidarité nationale et avant tout promouvoir une politique globale de la famille qui permette à la France d'assurer son équilibre social et de garantir sa richesse en hommes ; réaliser l'égalité des chances pour tous les enfants ; accélérer les efforts accomplis en faveur des plus défavorisés des Français, notamment les travailleurs les plus modestes, les personnes âgées, les handicapés et les isolés ; assurer dans tous les domaines l'épanouissement de la personne humaine ;

Assurer l'expansion économique et le développement social des départements et territoires d'outre-mer en renforçant nos liens de solidarité nationale au sein de la République.

Signée de MM. Ansquer, Emmanuel Aubert, Aurillac, Michel Barnier, Pierre Bas, Baumel, Bechter, de Bénouville, Berger, Bernard, Robert Bisson, Boinvilliers, Bolo, Bonhomme, Bord, Boulou, Bourges, Bousch, Boyon, Bozzi, Gérard Braun, Benjamin Brial, Caille, Castagnou, Jean-Charles Cavaillé, Chaban-Delmas, Charle, Chasseguet, Chauvet, Chirac, Cointat, Comiti, Maurice Cornet, Corréze, Cousté, Couve de Murville, Crenn, Cressard, Dassault, Debré, Dehaine, Delalande, Delatre, Delong, Devaquet, Dhinnin, Druon, Durr, Falala, Edgar Faure, Flosse, Roger Fossé, Foyer, Galley, Gascher, de Gastines, Giacomi, Girard, Gissingier, Goasduff, Jacques Godfrain, Gorse, Daniel Goulet, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard Guillod, Charles Haby, Xavier Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclouque, MM. Inchauspé, André Jarrot, Didier Julia, Kaspereit, Krieg, Labbé, La Combe, Lafleur, Lancien, Lataillade, Lauriol, Le Douarec, Legendre, Lepercq, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, de la Malène, Mancel, Marcus, Murette, Marie, Martin, Jean-Louis Masson, Massoubre, Mauger, Maximin, Messmer, Miossec, Mme Missoffe, MM. Moustache, Narquin, Neuwirth, Noir, Nungesser, Maurice Papon, Pasquini, Pasty, Péricard, Camille Petit, Peyrefitte, Pinte, Piot, Plantier, Pons, Poujade, de Préaumont, Raynal, Ribes, Lucien Richard, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Rufeschacht, Louis Sallé, Schartz, Séguin, Sourdille, Sprauer, Taugourdeau, Tiberi, Tomasini, Tourrain, Tranchant, Valleix, Robert-André Vivien, Wagner, Weisenhorn.

**UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE**

Fermement décidé à mettre en œuvre les orientations de « Démocratie française », qui ont suscité un élan dans le pays et ont largement contribué au succès de la majorité, les députés soussignés décident de constituer un groupe parlementaire dénommé « Union pour la démocratie française ».

1. Respectueux de la liberté de vote de chacun de ses membres, le groupe entend participer activement à la vie du Parlement. La vitalité et l'autonomie du pouvoir législatif sont indispensables à l'équilibre des institutions comme à la défense des libertés. Le groupe veillera à ce que l'Assemblée nationale joue pleinement son rôle dans l'élaboration des lois et dans le contrôle de l'action gouvernementale.

2. Situés dans le cadre de la majorité présidentielle, le groupe U. D. F. continuera à mener le combat sur les thèmes et sur les objectifs pour lesquels le pays vient de renouveler sa confiance à cette majorité, c'est-à-dire le redressement économique et la justice sociale, la diffusion des responsabilités et le renforcement de la sécurité.

Le redressement économique, car notre pays, plongé dans un environnement international difficile, doit accomplir un immense effort pour s'adapter aux données nouvelles de l'économie mondiale, et parce que l'amélioration de la situation de l'emploi, objectif prioritaire des années à venir, dépend largement du rétablissement des grands équilibres économiques et du rôle reconnu aux entreprises dans notre économie de marché.

La justice sociale, parce que des inégalités injustifiées subsistent dans notre pays, parce que l'effort ne sera accepté que si chacun a conscience qu'il est justement partagé, parce que l'aspiration légitime de nombreux Français à une meilleure répartition des richesses nationales doit pouvoir trouver une réponse dans une société de liberté et d'initiative.

La diffusion des responsabilités et la décentralisation des pouvoirs parce que, en métropole comme dans les départements et les territoires d'outre-mer, il faut libérer davantage les Français de la tutelle d'un centralisme étouffant et d'une bureaucratie anonyme et contraignante, parce que, au niveau du quartier, de la commune et de la région, à l'intérieur de l'entreprise, il faut assurer progressivement une meilleure maîtrise du citoyen et du salarié sur le cadre et sur le déroulement de sa vie.

Le renforcement de la sécurité, parce que la sécurité des personnes et des biens est le premier devoir de l'Etat.

3. Par ailleurs, le groupe prendra des initiatives et soutiendra tous les efforts visant à :

Favoriser le dialogue entre tous les Français et la concertation à tous les niveaux car, dans une démocratie, le débat politique et le fonctionnement de la société doivent être fondés en permanence sur la tolérance et le respect, sur une volonté de compréhension et un esprit d'ouverture.

Développer le pluralisme dans tous les domaines de l'activité nationale (enseignement, culture, information, structures économiques et sociales), car la richesse de la France réside dans ses diversités et que rien ne serait plus contraire au génie de notre pays qu'une conception monolithique de sa vie spirituelle ou de son organisation sociale ;

Renforcer la vitalité des communautés naturelles, car elles sont nécessaires à l'épanouissement des individus comme au progrès de l'ensemble de la collectivité, ce qui implique, notamment, la garantie aux familles d'un revenu minimum et d'un environnement favorable ainsi que le développement de la vie associative ;

Définir et mettre en œuvre une nouvelle croissance, parce que cet objectif correspond, à la fois, aux exigences de la crise et aux aspirations des citoyens — une croissance qui soit plus économe en énergie et en matières premières, davantage respectueuse de l'environnement, mieux équilibrée au plan géographique (c'est-à-dire qu'elle doit assurer l'aménagement harmonieux du territoire et le renouveau du monde rural), et qui privilégie les préoccupations qualitatives.

Affirmer plus vigoureusement la solidarité européenne, car il n'y a pas d'indépendance nationale dans le repliement sur soi, car c'est en coordonnant leurs efforts que les pays européens pourront surmonter les difficultés nées de la crise internationale, car c'est par un effort concerté que les pays européens pourront participer efficacement à l'organisation d'un nouvel ordre international, fondé sur une répartition plus équitable des richesses mondiales, sur la détente et la coopération et sur le respect des droits de l'homme.

Signée de MM. Jean-Pierre Abelin, About, Alduy, Alphandery, Arreckx, François d'Aubert, Bamana, Gilbert Barbier, Bariani, Barnerias, Barrot, Hubert Bassot, Baudouin, Bayard, Bégault, René Benoit, Berest, Bernard-Reymond, Beuler, Biraux, Biver, Jacques Blanc, Christian Bonnet, Bourson, Bouvard, de Branche, Jean Briane, Jean Brocard, Albert Brochard, Cailaud, Jean-Marie Caro, Cattin-Bazin, Chantelat, Chapel, Charretier, Chazalon, Chinaud, Clément, Colombier, Pierre Cornet, Couderc, Couepel, Claude Coulais, Daillet, Delanceau, Delmas, Jean-François Deniau, Deprez, Desanlis, Dijoud, Dominati, Doufiagues, Dugoujon, Michel Durafour, Féit, Fenech, Ferretti, Charles Fevre, Fonteneau, Fuchs, Gilbert Fantier, Gaudin, Geng, Ginoux, René Haby, Hamel, François d'Haccourt, Heraud, Icart, Klein, Kehl, Lagourgue, Le Cabellec, Leotard, Longuet, Madelin, de Maigret, Mathieu, Maujouiou du Gasset, Mayoud, Médecin, Méhaignerie, Mesmin, Micaux, Millon, Monfrais, Montagne, Mme Louise Moreau, M. Morellon, d'Ornano, Arthur Paecht, Perrut, André Petit, Pianta, Pierre-Bloch, Proriot, Revet, Rossi, Rossinot, Schneider, Seitlinger, Servan-Schreiber, Soisson, Stasi, Stirn, Tissandier, de la Verpillière, Huhert Volquin.

#### GRUPE SOCIALISTE

Par cette déclaration, les députés socialistes élus en mars 1978 se constituent en groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Elus socialistes, ils sont les militants d'un parti dont l'ambition est de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, grâce à la transformation des rapports de production. Représentants de la principale force d'opposition, ils savent que c'est d'abord sur eux que comptent des millions de Français pour faire reculer les injustices sociales, protéger et développer les libertés, ouvrir la voie à un nouveau type de société où l'homme et la nature ne seront plus sacrifiés à la recherche du profit.

Les députés socialistes agiront, en priorité, à l'Assemblée et dans le pays, pour que soient adoptées les mesures d'urgence qui assureront une amélioration de la situation de la masse des travailleurs salariés et d'abord des plus défavorisés: revalorisation substantielle du S. M. I. C. et des bas et moyens salaires, augmentation des retraites et pensions, des allocations aux familles et aux personnes handicapées. Ceux qui produisent les richesses de la nation doivent enfin recevoir leur juste part de la croissance du revenu national.

Le développement des moyens techniques ne permet pas seulement d'augmenter les ressources du plus grand nombre, il devrait permettre, à notre époque, de diminuer le temps de travail, de ménager pour chacun plus de possibilités de repos, de culture, de distraction, c'est le moyen de donner à tous le temps de vivre.

Les députés socialistes agiront pour qu'au cours de cette législature, la semaine de travail soit effectivement fixée à 40 heures sans diminution de salaire, et, si possible, ramenée à 35 heures, pour que la possibilité de partir à la retraite soit abaissée à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et la diminution du temps de travail sont aussi des moyens de faire reculer le chômage, ce fléau de la société capitaliste. La lutte contre le chômage, pour faire que chaque Français puisse vivre de son travail, sera une direction essentielle de l'action des députés socialistes.

Mais les désordres et les injustices dont souffre notre pays ne seront surmontés que si de profondes transformations interviennent dans notre système économique et social. Les députés socialistes, comme tout le parti socialiste, agiront dans cette perspective. L'élargissement notable du secteur public dégagera notre économie de l'emprise des grands monopoles industriels et financiers, il est la condition d'une planification démocratique qui organisera le développement harmonieux de notre économie et la répartition plus équitable des richesses de notre pays.

L'élargissement des pouvoirs des travailleurs et de la responsabilité des citoyens, dans les entreprises et sur le plan local, départemental, régional, comme les expériences autogestionnaires dans les entreprises du secteur public, seront la pointe avancée d'un effort général pour la démocratisation de la vie sociale. Dans le même temps seront réalisés la suppression des tutelles et le transfert aux collectivités locales de pouvoirs et de ressources appartenant actuellement à l'Etat.

Ces réformes de structures prépareront un « nouveau modèle » de croissance dont la finalité sera l'homme. Les sommes arrivées au moment où le système d'économie capitaliste met en effet en péril les conditions naturelles les plus fondamentales de la vie humaine.

Les socialistes savent que la paix est la première condition de bonheur des hommes. Les députés socialistes, profondément attachés à l'indépendance nationale, œuvreront pour desserrer l'hégémonie des superpuissances, condition à la fois du développement des pays du tiers monde, de l'avènement d'une Europe démocratique et de la consolidation de la paix. Ils agiront pour une politique effective de désarmement et d'abord pour stopper la dissémination des armes nucléaires. Ils contribueront à l'établissement de nouveaux rapports économiques entre les pays industriellement avancés et les peuples du tiers monde, car il ne peut y avoir d'ordre international pacifique et harmonieux quand des continents entiers sont condamnés à la misère.

Dans cette Assemblée, où la majorité de droite a été reconduite, nous savons que la tâche des députés socialistes ne sera pas facile: la majorité est en place pour défendre les privilèges. Mais il est possible de la faire reculer.

Le combat des députés socialistes serait sans espoir dans cette Assemblée, si les élus se battaient seuls. Mais ils sont les élus du peuple, ils sont les élus du monde du travail. Des forces immenses, momentanément frustrées de leur victoire, et qui représentent la France qui travaille et qui peine, vont continuer leur combat pour plus de justice et de bonheur, leur combat pour l'avenir.

Ce combat, les députés socialistes le mènent d'abord à l'Assemblée même. Un des premiers objectifs est d'obtenir des mesures permettant d'aboutir à un statut équitable de l'information, notamment par le droit de réponse des partis de l'opposition aux déclarations présidentielles et gouvernementales de garantir l'exercice réel du contrôle parlementaire, notamment par le rôle dévolu aux grandes commissions et par une plus juste répartition des responsabilités en leur sein, d'assurer la représentation proportionnelle des suffrages à l'Assemblée nationale, dans les assemblées régionales et dans les communes à forte densité urbaine, de porter à la connaissance des citoyens le mode de financement des partis politiques.

Ce combat, les députés socialistes le mènent dans tout le pays, en même temps qu'à l'Assemblée nationale. Militants parce qu'ils du peuple, les députés socialistes sont présents partout, dès lors que les droits et les intérêts des travailleurs sont en cause: licenciements, grèves, saisies, expulsions, chaque fois avec les élus locaux, les députés socialistes interviennent et agissent du côté des exploités, des opprimés.

Ce combat, les députés socialistes le mènent avec toutes les forces vives du pays, en coopération avec les organisations syndicales, les associations familiales, les conseils de parents d'élèves, les groupements culturels et de jeunesse. La démocratie ne vit que par l'engagement, en union avec élus, du plus grand nombre des citoyens et de leurs organisations et groupements les plus divers. Le député socialiste est l'élu de la démocratie vivante.

Cette espérance est vivante même si elle a été blessée et détournée par la campagne anti-unitaire des dirigeants communistes. Cette espérance est l'avenir: il n'y a pas d'autre voie que l'union du monde du travail. Les députés socialistes y travailleront sans relâche, puisque c'est d'abord de leur parti, du parti socialiste, que dépend désormais l'avenir de la gauche, malgré les coups que lui ont portés les campagnes antisocialistes.

Signée de MM. Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Auroux, Autain, Gérard Bapt, Bayou, Béche, Roland Beix, Daniel Benoist, Besson, Billardon, André Billoux, Boucheron, Brugnon, Cambolive, Cellard, Chandernagor, Chénard, Chevènement, Jean-Pierre Côt, Darinot, Darras, Defferre, Delehedde, Delelis, Denvers, Derosier, Henri Deschamps, Dubedout, Dupilet, Duroure, Emmanuel, Evin, Fabius, Faugaret, Gilbert Faure, Fillioud, Florian, Forgues, Forni, Franceschi, Gaillard, Garrouste, Gau, Guidoni, Haesebroeck, Hauteceur, Henu, Houteer, Huguet, Huyghues des

Etages. Mme Jacq. MM. Jagoret, Pierre Juxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Laurain, André Laurent, Laurissergues, Lavédrine, Lavielle, Le Drian, Lemoine, Le Pensec, Bernard Madrelle, Philippe Madrelle, Malvy, Manet, Marchand, Masquère, Mauroy, Mellick, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Notebart, Nucci, Pesce, Philibert, Pierret, Pignion, Pistre, Plantegenest, Poperen, Pouchon, Prouvest, Quilès, Raymond, Alain Richard, Michel Rocard, Saint-Paul, Sainte-Marie, Santrol, Savary, Sènès, Taddei, Vacant, Vidal, Alain Vivien, Claude Wilquin.

#### GROUPE COMMUNISTE

Le parti communiste français agit pour substituer à la société actuelle, dominée par quelques grandes sociétés capitalistes, une démocratie socialiste assurant pour les hommes et les femmes le bien-être et la liberté d'organiser leur existence dans la diversité de leurs goûts et de leurs convictions, en enrichissant le caractère propre de la nation française.

Les communistes veulent une avancée décisive de la démocratie dans notre pays. Le socialisme aux couleurs de la France pour lequel ils combattent s'identifie à la démocratie jusqu'au bout. Le caractère indissociable du socialisme et de la liberté affirmé par leur XXII<sup>e</sup> congrès constitue une option fondamentale et irréversible.

Aujourd'hui, la société française traverse une crise profonde qui atteint tous les aspects de la vie nationale. Des millions de travailleurs et leur famille, les ouvriers, les employés, les techniciens, les paysans voient régresser leur niveau de vie. Les jeunes, les femmes, les personnes âgées sont victimes d'inégalités et d'injustices criantes. Mais si l'immense majorité de notre peuple se trouve confrontée à des difficultés insurmontables, une minorité privilégiée profite de cette situation. L'origine de la crise se trouve dans l'accaparement par la grande bourgeoisie capitaliste des ressources de notre pays et du travail de son peuple. La politique d'austérité en accentuant le chômage, l'inflation, la dégradation des conditions de travail et de vie, aggrave la crise et met en cause les libertés et l'indépendance nationale.

Changer est tout à la fois urgent et indispensable. Quinze millions de citoyens se sont prononcés pour le changement. Les députés communistes, fidèles aux engagements pris lors de la consultation électorale, agiront pour la transformation profonde de la société permettant d'ouvrir à notre pays une issue positive à la crise. Ils travailleront résolument à renforcer l'union de la gauche, l'union du peuple de France, l'union pour le changement démocratique. Ce rassemblement indispensable a commencé à s'opérer autour du programme commun de gouvernement de la gauche.

Les députés communistes n'auront de cesse de le consolider. Ils contribueront au développement de la lutte des travailleurs pour réaliser le progrès et la justice sociale, mettre l'économie au service du pays, assurer un bond en avant de la démocratie dans un pays libre, indépendant et pacifique.

Pour mieux vivre, pour changer la vie, il faut la démocratie sociale et un effort déterminé pour réduire les inégalités. Cela veut dire : le S. M. I. C. pour quarante heures fixé au niveau revendiqué par les grandes centrales syndicales, l'augmentation des bas salaires, la revalorisation du minimum de ressources des personnes âgées et des handicapés adultes à 80 p. 100 du S. M. I. C. ; l'augmentation de 50 p. 100 des allocations familiales ; la démocratisation de la sécurité sociale et la gratuité progressive des soins ; la limitation des charges de loyer et leur réduction pour les familles modestes ; l'interdiction des saisies et des expulsions ; la gratuité des livres et des fournitures pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Les revenus des travailleurs de la terre doivent être améliorés et garantis. Tous les anciens combattants et victimes de guerre doivent obtenir satisfaction de leurs droits. Les rapatriés, à l'exception des détenus de grandes fortunes, doivent être indemnisés dans les meilleurs délais.

Pour éliminer le chômage, il faut créer les emplois nécessaires, dont 500 000 dès 1978. Cet objectif pourrait être atteint notamment par la relance de la consommation populaire et des investissements, l'interdiction de l'exportation des capitaux portant atteinte à l'emploi. Le licenciement sans reclassement préalable doit être interdit. Les conditions de travail doivent être transformées par la semaine de quarante heures, la fixation de l'âge ouvrant droit à la retraite à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes et les travailleurs effectuant des tâches pénibles, les cinq semaines de congés payés, le congé de maternité porté à dix-huit semaines, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité. Faire reculer la misère et la gêne

pour le plus grand nombre ne peut aller sans une politique de rigueur pour les privilégiés qui passe par une refonte démocratique de la fiscalité et le resserrement du bas vers le haut de l'éventail des salaires pour aller vers un rapport moyen de 1 à 5. Les discriminations de salaire ou de promotion fondées sur l'âge, le sexe ou la nationalité doivent être supprimées.

De grandes actions doivent être conduites pour faire progresser la santé et humaniser les hôpitaux. L'amélioration du cadre de vie, le logement social, les transports en commun, la lutte contre les pollutions et les nuisances doivent connaître une impulsion nouvelle. Il faut ouvrir à tous l'accès au savoir par la rénovation de l'école et l'exclusion de toute ségrégation, l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs.

Les députés communistes défendront dans tous les domaines les revendications des travailleurs et des masses populaires.

Les moyens existent pour réaliser cette politique novatrice. Pour sortir la France de la crise et promouvoir l'expansion économique, de grandes réformes démocratiques doivent s'attaquer à la domination sans partage du grand capital sur l'économie. Il faut réaliser un ensemble de nationalisations comprenant le secteur bancaire et financier et les principaux groupes industriels pour assurer une planification démocratique et rationnelle de la production, la sécurité de l'emploi, la lutte efficace contre les gâchis, la spéculation et la hausse des prix.

Le plan démocratique, dans son élaboration et dans son contenu, doit permettre le développement de l'activité nationale, impulser l'activité industrielle, assurer l'essor de notre agriculture, soutenir l'activité des P. M. E., de l'artisanat et du commerce.

Cette orientation nouvelle devrait s'appuyer sur une politique fiscale et budgétaire démocratique fondée notamment sur la création d'un véritable impôt sur le capital, un impôt sur la fortune, la révision du régime de l'impôt sur le revenu en faveur des familles modestes et la suppression des avantages et privilèges fiscaux dont bénéficient les capitalistes ainsi qu'une lutte contre la fraude.

Il faut assurer un véritable bond en avant de la liberté, de la démocratie. Il s'agit d'avancer sur le chemin d'une gestion toujours plus large de la société tout entière par les travailleurs eux-mêmes, les citoyens eux-mêmes, c'est-à-dire l'autogestion.

Les libertés individuelles et collectives doivent être garanties et étendues, en particulier les libertés d'opinion, d'expression, d'information, de réunion, d'organisation, de manifestation, de circulation à l'intérieur ou hors des frontières, de religion, d'accession à la propriété et à sa transmission par héritage.

Toutes les discriminations fondées sur l'âge, la nationalité, le sexe doivent être supprimées. Des lois nouvelles reconnaissant la complète égalité de l'homme et de la femme doivent contribuer aux actions en faveur de la libération de la femme, sa participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique.

La démocratie doit entrer dans l'entreprise et l'économie. On ne peut avoir la république dans la société tant qu'on a la monarchie dans l'entreprise. Une nouvelle législation du travail doit assurer la liberté effective d'opinion, d'expression, d'organisation syndicale et politique pour tous. L'information préalable et la consultation des travailleurs doit assurer leur participation à toutes décisions affectant la marche de l'entreprise comme dans la gestion de la vie de la société.

Les citoyens doivent exercer le pouvoir. Cet objectif nécessite une politique audacieuse de décentralisation afin de résoudre tout ce qui peut l'être au plus près des intéressés, en ne laissant à l'Etat que les problèmes de dimension nationale. La commune, le département et la région doivent disposer d'une réelle autonomie de gestion et des moyens financiers adéquats. Il faut rembourser immédiatement la T. V. A. sur les travaux et achats des collectivités locales. La participation des citoyens doit être développée au plan local, départemental et régional.

Il faut assurer la souveraineté populaire et le fonctionnement démocratique des institutions. Le peuple doit décider de la politique de la nation au moyen du suffrage universel et de la représentation proportionnelle qui doit être instituée pour toutes les élections. L'Assemblée nationale doit avoir le pouvoir réel de faire les lois et de contrôler l'activité du gouvernement responsable devant elle.

Conformément à la Constitution, le Gouvernement doit conduire et déterminer la politique de la nation. Toutes les dispositions et les pratiques qui ont permis les abus du pouvoir personnel du Président de la République doivent être supprimées.

Une action résolue doit être menée contre la bureaucratie et l'étatisme. Les tutelles étatiques stérilisantes doivent être supprimées. La séparation des fonctions entre l'Etat et les partis, l'Etat et les syndicats, l'Etat et les associations, l'Etat et les églises sera respectée. Tout système de parti unique ou dominant, toute philosophie officielle doivent être exclus. Les établissements issus de l'O. R. T. F. doivent devenir un authentique service public assurant la confrontation des courants d'opinion. Le pluralisme de la presse écrite doit être assuré.

La France doit reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples des départements et territoires d'outre-mer.

Restaurer et garantir l'indépendance de la France constitue pour les députés communistes un objectif prioritaire. Ils refusent pour la France tout protectorat, toute intégration, tout alignement à l'égard de tout bloc politico-militaire. La politique extérieure d'une France indépendante et pacifique doit être fondée sur la coexistence pacifique et la coopération avec tous les pays, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non ingérence dans les affaires internes des autres Etats. Assurer la paix, c'est œuvrer dans la voie du désarmement. La France doit se prononcer pour l'application de l'acte final de la conférence d'Helsinki, pour la conclusion d'un texte européen de la sécurité collective, pour l'adhésion aux accords existants et la participation aux négociations internationales sur le même sujet.

La France doit disposer en toutes circonstances des moyens militaires garantissant sa sécurité et son indépendance. Cela implique la maintenance de l'armement nucléaire au niveau minimum requis par cette exigence dans le cadre d'une stratégie militaire de dissuasion tous azimuts, permettant de faire face à toute menace d'agression d'où qu'elle puisse venir. Une démocratisation réelle de l'armée basée sur la conscription doit être entreprise.

Les députés communistes se prononcent pour une Europe des travailleurs, démocratique et indépendante, libérée de la domination des trusts multinationaux et de la tutelle des Etats-Unis. Ils agiront pour la démocratisation des institutions du Marché commun, la réorientation démocratique des politiques communautaires, notamment sociale et agricole, la participation plus efficace des salariés et des agriculteurs au sein des organisations communautaires. Ils le feront en veillant à la préservation de la souveraineté nationale de notre pays.

Une telle orientation répond à l'intérêt du peuple et de la nation. Les députés communistes se donnent pour tâche, au cours de la VI<sup>e</sup> législature, de défendre cette politique de progrès social, d'expansion économique, d'indépendance nationale, de liberté et de paix. Ils le feront avec le souci permanent de contribuer au rassemblement des forces populaires pour un changement démocratique.

Signée de MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Ballanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordu, Boulay, Bourgeois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chaminade, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Duconloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Fraysse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Gœuriot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoine, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Léger, Legrand, Leizour, Le Meur, Leroy, Lucas, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Millet, Montdargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Niles, Odru, Porcu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieuhon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vialmassat, Villa, Visse, Vizet, Wargnies, Zarka.

### COMPOSITION DES GROUPES

LISTES DES MEMBRES DES GROUPES REMISES A LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 3 AVRIL 1978 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

*Groupe du rassemblement pour la République.*  
(143 membres.)

MM. Ansquer, Emmanuel Aubert, Aurillac, Michel Barnier, Pierre Bas, Baumel, Bechter, de Benouville, Berger, Bernard, Robert Bisson, Boinvilliers, Bolo, Bonhomme, Bord, Boulon, Bourges, Bousch, Boyon, Bozzi, Gérard Braun, Benjamin Brial, Caille, Castagnou, Jean-Charles Cavallé, Chaban-Delmas, Charles Chasseguet, Chauvet, Chirac, Cointat, Comiti, Maurice Cornet, Correze, Cousté, Couve de Murville, Crenn, Cressard, Dassault,

Debré, Dehaine, Delalande, Delatre, Delong, Devaquet, Dhinnin, Druon, Durr, Falala, Edgar Faure, Flosse, Roger Fossé, Foyer, Galley, Gascher, de Gastines, Giacomo, Girard, Gissingier, Goasduff, Jacques Godfrain, Gorse, Daniel Goulet, Grussenmeyer, Guéna, Guerneur, Guichard, Guilford, Charles Haby, Xavier Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Inchauspé, André Jarrot, Didier Julia, Kaspereit, Krieg, Labbé, La Combe, Laffeur, Lanciaux, Lataillade, Lauriol, Le Douarec, Legendre, Lepercq, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, de la Malène, Mancel, Marcus, Murette, Marie, Martin, Jean-Louis Masson, Massoubre, Mauger, Maximin, Messmer, Miossec, Mme Missoffe, MM. Moustache, Narquin, Newirth, Noir, Nungesser, Maurice Papon, Pasquini, Pasty, Péricard, Camille Petit, Peyrefitte, Pinte, Piot, Plantier, Pons, Poujade, de Prémaunt, Raynal, Ribes, Lucien Richard, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Rufenacht, Louis Sallé, Schwartz, Séguin, Sourdille, Sprauer, Taugourdeau, Tiberi, Tomasini, Tourrain, Tranchant, Valleix, Robert-André Vivien, Wagner, Weisenhorn.

*Le président du groupe,*  
CLAUDE LABBÉ.

*Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.*  
(11 membres.)

MM. Becam, Bizet, Xavier Deniau, Mme Dienesch, MM. Féron, Forens, Frédéric-Dupont, Pierre Godefroy, Mourot, Sauvaigo, Voisin.

*Groupe Union pour la démocratie française.*  
(108 membres.)

MM. Jean-Pierre Abelin, About, Alduy, Alphandery, Arreckx, François d'Auhert, Bamana, Gilbert Barbier, Bariani, Barberias, Barrot, Hubert Bassot, Baudouin, Bayard, Bégault, René Benoit, Berest, Bernard-Reymond, Beucler, Birraux, Biwer, Jacques Blanc, Christian Bonnet, Bourson, Bouvard, de Branche, Jean Briane, Jean Brocard, Albert Brocard, Caillaud, Jean-Marie Caro, Cattin-Bazin, Chantelat, Chapel, Charretier, Chazalon, Chinaud, Clément, Colombier, Pierre Cornet, Coudere, Couepel, Claude Coulais, Daillet, Delanœu, Delmas, Jean-François Deniau, Deprez, Desanlis, Dijoud, Dominati, Douffiagues, Dugoujon, Michel Durafour, Feit, Fenech, Ferretti, Charles Fèvre, Fonteneau, Fuchs, Gilbert Gantier, Gaudin, Geng, Ginoux, René Haby, Hamel, François d'Harcourt, Heraud, Icart, Klein, Koehl, Lagourge, Le Cabellec, Létard, Longuet, Madelin, de Maigret, Mathieu, Maujoui du Gasset, Mayoud, Médecin, Méhaignerie, Mesmin, Micaux, Millon, Monfrais, Montagne, Mme Louise Moreau, MM. Morellon, d'Ornano, Arthur Paecht, Perrut, André Petit, Pianta, Pierre-Bloch, Proriot, Revel, Rossi, Rossinot, Schneider, Seiflinger, Servan-Schreiber, Soisson, Stasi, Stirn, Tissandier, de la Verpillière, Hubert Voilquin.

*Le président du groupe,*  
ROGER CHINAUD.

*Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.*  
(15 membres.)

MM. Raymond Barre, Bigeard, Cahanel, Dousset, Ehrmann, Fouquier, Granet, Juventin, Ligoil, Muller, Pernin, Péronnet, Sablé, Sudreau, Henri Torre.

*Groupe socialiste.*  
(103 membres.)

MM. Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Auroux, Autain, Gérard Bapt, Bayou, Bèche, Roland Beix, Daniel Benoist, Besson, Billardon, André Billoux, Boucheron, Brugnon, Cambolive, Cellard, Chandernagor, Chénard, Chevènement, Jean-Pierre Cot, Darinot, Darras, Defferre, Delehedde, Delelis, Denvers, Desosier, Henri Deschamps, Dubedout, Dupilet, Duroure, Enimanuelli, Evin, Fabius, Faugaret, Gilbert Faure, Fillioud, Florian, Forgues, Forni, Franceschi, Gaillard, Garrouste, Gau, Guidoni, Haesebroeck, Hauteœur, Hernu, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Mme Jacq, MM. Jagoret, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Laurain, André Laurent, Laurissergues, Lavédrine, Lavielle, Le Drian, Lemoine, Le Pensec, Bernard Madrelle, Philippe Madrelle, Malvy, Manet, Marchand, Masquère, Mauroy, Mellick, Mermaz, Mexandœu, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Notebart, Nucci, Pesce, Philibert, Pierret, Pignion, Pistre, Plantegenest, Poperey, Pourchon, Prouvost, Quilès, Raymond, Alain Richard, Michel Rocard, Saint-Paul, Sainte-Marie, Santrot, Savary, Sénès, Taddei, Vacant, Vidal, Alain Vivien, Claude Wilquin.

*Le président du groupe,*  
GASTON DEFFERRE.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(12 membres.)

MM. Abadie, Baylet, Alain Bonnet, Césaire, Crépeau, Defontaine, Paul Duraffour, Robert Fabre, Maurice Faure, Julien Massot, Pidjot.

*Groupe communiste.*

86 membres.

MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Ballanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Boequet, Bordu, Boulay, Bourgois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chaminade, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Duecoloné, Duromea, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Fraysse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot,

Mme Goeuriot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Grémetz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoinie, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Léger, Legrand, Leizour, Le Meur, Leroy, Lucas, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Millet, Mondargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Niles, Odru, Poreu, Perelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vialmassat, Villa, Visse, Vizet, Wargnies, Zarka.

*Le président du groupe,*  
ROBERT BALLANGER.

*Cette liste des députés n'appartient à aucun groupe.*

(13)

MM. Audinot, Beaumont, Branger, Delprat, Fontaine, Mme Florence d'Harcourt, MM. Lunault, Lecat, Malaud, Royer, Segard, Sergheraert, Zeller.

#### ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER
	Francs.	Francs.
<b>Assemblée nationale :</b>		
Débats .....	22	40
Documents .....	30	40
<b>Sénat :</b>		
Débats .....	16	24
Documents .....	30	40

#### DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone .....

Renseignements : 579-01-95.

Administration : 578-61-39.